



Objet : Avis d'enquête publique

Chers administrés,

Par arrêté n°2024-05, du 2 février 2024 le maire de FELINES a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de carte communale partielle.

La présidente du tribunal administratif a désigné par décision en date du 3 Janvier 2024, M. Pascal MANSION, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Joël LOURDIN en qualité de commissaire enquêteur suppléant. L'enquête se déroulera à la mairie de FELINES du 21 février 2024 à 9h30 au 22 mars 2024 à 16h30, aux jours et heures habituels d'ouverture : les mercredis matin de 9h00 à 12h00 et les vendredis après-midi de 14h00 à 17h00.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté en mairie ou sur le site internet : <http://www.mairie-felines.fr/index.html> dès le début de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie : mercredi 21 Février 2024 de 09h30 à 11h30, vendredi 1^{er} Mars 2024 de 14h à 16h30, mercredi 13 mars 2024 de 09h30 à 11h30, vendredi 22 Mars 2024 de 14h à 16h30.

Le public pourra également adresser ou porter ses observations soit :

- Sur le registre d'enquête papier mis à disposition en mairie
- Par courrier électronique à l'adresse mail suivante : enquete-publique-5168@registre-dematerialise.fr,
- Sur le registre d'enquête dématérialisé sécurisé ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5168>
- Par voie postale en adressant un courrier à Monsieur le commissaire enquêteur, Enquête publique relative à la carte communale partielle de Félines à l'adresse suivante : mairie de Félines, 4 rue Rosalie Maurin – 43160 FELINES.

Comptant sur votre mobilisation et vous en remerciant, je vous prie d'agréer mes Cordiales Salutations.

Le Maire

Philippe MEYZONET

